



**United Nations  
Environment  
Programme**

**EP**



UNEP(DEPI)/MED WG. 393/3  
4 mars 2014

Original : ANGLAIS

---

---



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Réunion des Points focaux MED POL sur la mise à jour des PAN « telluriques »

Athènes (Grèce), 26-28 mars 2014

**Exigences spécifiques pour un système d'information BBN en ligne**  
Premier projet



## **Note explicative**

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le Programme d'actions stratégiques (PAS) afin de guider la formulation, l'adoption et la mise en œuvre des Plans d'action nationaux « telluriques » (PAN). Elles ont décidé de superviser la mise en œuvre du PAS et des PAN au moyen du Bilan de base national (BBN) qui est un inventaire des rejets de polluants par les secteurs industriels d'un pays spécifique sur une base annuelle. La collecte de données composant le BBN a débuté en 2003 et a eu une deuxième période de déclaration en 2008. Un troisième cycle des rapports BBN (2013) est en cours.

Jusqu'à présent, la procédure de communication des données se faisait au moyen d'une base de données Microsoft Access à compléter par chaque pays déclarant et à sauvegarder sur un CD envoyé au Secrétariat, chargé à son tour de fusionner toutes les bases de données nationales et de fournir une évaluation complète des PAS sur les polluants en Méditerranée.

Pour faciliter ce processus, offrir une procédure de téléchargement BBN plus efficace, intégrer les données BBN à d'autres ensembles de données MED POL et fournir des outils de visualisation à chaque PC afin de mieux lier le BBN et les outils IETMP, le Secrétariat a lancé un nouveau projet de développement institutionnel, le système d'information BBN. Il vise à concevoir, développer et mettre en place une plateforme web pour stocker, gérer et analyser les bilans de base nationaux (BBN) des Parties contractantes.

La première phase de la mise en œuvre du système d'information BBN est la « phase de définition des besoins des utilisateurs » (phase UR). La phase UR peut être appelée la phase de « concept » ou de « définition du problème » du cycle de développement du logiciel. La phase précise une idée concernant la tâche à effectuer par un logiciel et la transforme en une définition de ce que l'on attend du système informatique.

Le résultat de la phase UR est le Dossier de spécifications du logiciel (URD). L'URD offre le point de vue de l'utilisateur concernant le problème et non celui du développeur. Un URD peut faire l'objet de plusieurs révisions avant d'être acceptable par tous.

Dans le cadre de l'initiative H2020 de l'UpM, le PNUE PAM collabore avec l'AEE pour suivre les progrès de sa mise en œuvre. À cet effet, un groupe de travail sur les indicateurs H2020 dirigé par l'AEE a défini 6 indicateurs dont deux sont liés aux émissions industrielles et à la concentration en éléments nutritifs dans les eaux côtières.

En accord avec les pays concernés, les données liées aux indicateurs H2020 (émissions industrielles et concentration en éléments nutritifs dans les eaux côtières) seront rendues accessibles au public. Ainsi, l'URD prend en compte cet élément et en particulier les synergies nécessaires à mettre en place entre le BBN et l'IETMP.

Conformément à la dernière décision de la CdP18, Istanbul, décembre 2013, le système d'information BBN doit être basé sur les principes SEIS. La liste d'utilisateurs du système BBN en ligne peut être étendue, s'il y a lieu, conformément aux décisions pertinentes des parties contractantes.

### ***URD du système d'information BBN***

Le MEDPOL, avec l'assistance technique du CAR INFO a préparé un premier projet de l'URD pour le futur système d'information BBN. Ce projet figure en annexe du présent document pour discussion par les points focaux MEDPOL.

### ***Quelles sont les spécifications des utilisateurs ?***

L'une des exigences est la « condition ou capacité d'un utilisateur à résoudre un problème ou atteindre un objectif ». Cette définition mène à deux catégories principales de besoins : les « **exigences fonctionnelles** » et les « **exigences non fonctionnelles** ».

## **Exigences fonctionnelles**

Les exigences fonctionnelles décrivent le processus à supporter par un logiciel. Autrement dit, ils décrivent « ce que » veulent faire les utilisateurs.

Une exigence fonctionnelle doit définir une opération, ou une séquence d'opérations liées, que le logiciel sera capable de réaliser. Les opérations doivent être organisées afin de décrire le processus général du début jusqu'à la fin. Il peut s'agir d'opérations de routine (par ex. tâches ordinaires) ou non habituelles (par ex. traitement des erreurs, interruptions).

Par exemple : BBN\_Req\_0060 est une exigence fonctionnelle: « l'utilisateur doit être en mesure d'insérer les données BBN suivantes... »

## **Exigences non fonctionnelles**

Les exigences non fonctionnelles placent des restrictions sur la manière dont les besoins de l'utilisateur sont satisfaits. L'utilisateur peut placer des restrictions sur le logiciel lié aux interfaces et à la qualité.

Les utilisateurs peuvent limiter la manière dont la communication s'effectue avec d'autres systèmes, quel matériel utiliser, avec quel logiciel elle doit être compatible et comment elle doit interagir avec les opérateurs humains. Tous ces éléments sont des restrictions d'interface.

Une interface est une limite entre deux systèmes à travers laquelle ont lieu des échanges et des interactions. Les interfaces sont des contraintes importantes. L'utilisateur peut définir [Mirella N1]les interfaces externes (à savoir, définir comment les interactions avec d'autres systèmes doivent se dérouler), mais doit laisser les développeurs définir les interfaces internes (à savoir, définir comment les composants logiciels vont interagir).

Les utilisateurs peuvent réduire la qualité requise du produit final. Les caractéristiques typiques de la qualité sont : l'adaptabilité, les limites, la compatibilité, la sécurité et la sûreté.

Par exemple: BBN\_Req\_0080 « l'utilisateur doit être en mesure de saisir des données BBN soit en téléchargeant le fichier XML IETMP MED POL généré par le système 3.0 IETMP MED POL ou en complétant des formulaires web » constitue un besoin en termes de contraintes.

## **Adaptabilité**

L'adaptabilité mesure la facilité avec laquelle un système fait face aux modifications des besoins. Des systèmes adaptables (ou flexibles) sont susceptibles de durer plus longtemps, même si le travail supplémentaire nécessaire en matière de conception peut être considérable, en particulier pour l'optimisation de la modularité. Un exemple de besoin en termes d'adaptabilité est : « il doit être possible d'ajouter de nouvelles commandes sans tester à nouveau les commandes existantes ».

## **Limites**

Les limites mesurent la capacité d'un système à être utilisé pendant les périodes prévues de son opération. Les besoins en matière de limites peuvent préciser :

- la capacité moyenne et minimum disponible (par ex. tous les terminaux),
- le début et la fin de la disponibilité (par ex. de 9 h à 17 h 30 quotidiennement),
- la durée de la disponibilité moyenne (par ex. 1 an).

Voici un exemple de besoins en termes de limites: « l'utilisateur se verra accorder 98 % une limite moyenne de disponibilité sur un an pendant les heures de travail et jamais moins de 50 % pendant les heures de travail par semaine ».

### **Compatibilité**

La compatibilité d'un logiciel est mesurée par la facilité de mouvement d'un environnement à un autre. Un logiciel compatible a en général une longue durée de vie, mais il peut être nécessaire d'écrire plus de codes et les besoins en matière de performance peuvent être difficiles à satisfaire. Un exemple de besoin en termes de compatibilité: « le logiciel doit être compatible avec les environnements X et Y ».

### **Sécurité**

Un système peut nécessiter d'être sécurisé contre les menaces portant atteinte à sa confidentialité, son intégrité et sa disponibilité. Par exemple, un utilisateur peut demander à ce que les utilisateurs non autorisés soient dans l'incapacité d'utiliser le système, ou qu'un événement ponctuel tel qu'un feu, ne cause pas la perte de plus d'une semaine d'information. L'utilisateur doit décrire les menaces contre lesquelles le système doit être protégé, par exemple les virus, les hackers, les feux et les pannes d'ordinateurs.

Par exemple : BBN\_Req\_0070 est un besoin en termes de sécurité : « Seuls les utilisateurs avec le profil de Partie contractante pour PFN doit être en mesure de modifier les informations concernant le rapport et les données BBN ».

### **Sûreté**

Les conséquences de la défaillance du logiciel doivent être présentées clairement aux développements. Les exigences en matière de sûreté définissent les besoins des utilisateurs d'être protégés contre d'éventuels problèmes tels que les défaillances logicielles et matérielles. Ils peuvent définir des scénarios que le système peut gérer de manière sûre (par ex. « le système doit s'assurer qu'aucune donnée n'est perdue lors d'une coupure de courant »).

## **Annexe : Dossier de spécifications proposé pour le système d'information BBN**

### **1 Aperçu**

Le système d'information BBN est défini en tant que projet de développement institutionnel. Il vise à concevoir, développer et mettre en œuvre une plateforme web pour stocker, gérer et analyser le bilan de base national (BBN) des Parties contractantes au Protocole « tellurique ». Le BBN est un inventaire des rejets de polluants de tous les secteurs industriels d'un pays spécifique. Les PF MED POL sont chargés de la collecte, du stockage et de la gestion des données BBN ainsi que du système d'information BBN. Les données BBN sont un sous-ensemble des données du programme MED POL.

#### **1.1 Objectif et portée de cette spécification**

L'objectif du présent document est de définir l'utilisateur et les exigences fonctionnelles pour la mise à jour du système d'information BBN. Le public visé par ce document est constitué de :

- développeurs de logiciels chargés de l'application de la mise à jour,
- parties prenantes du projet.

La mise à jour du BBN est nécessaire afin de faire face aux besoins actualisés en matière de rapport et pour se diriger vers les principes SEIS.

#### Références

- Lignes directrices pour l'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS-MED).
- Outil de soutien pour la mise en œuvre de l'IETMP dans la région méditerranéenne. UNEP(DEC)/MED WG.233/5 9 juin 2003.
- Manuel du bilan de base national pour 2008. 22 août 2008. Ébauche.

#### **1.2 Définitions**

Dans le cadre de ce document :

*Polluants prioritaires PAS* : liste de polluants spécifiques dont la quantification du rejet dans le milieu marin est considérée comme une priorité afin d'évaluer l'état du milieu marin.

*Format de rapport BBN* : le cahier des charges des données BBN à consigner dans un rapport. Une série de paramètres liés aux polluants PAS et leur rejet dans l'environnement dont les valeurs sont les données BBN. Exemple « le nom de l'industrie » qui rejette un polluant, « le secteur » auquel appartient une industrie.

*Données BBN* : une valeur spécifique pour un paramètre du format de rapport BBN. Exemple « industrie XXX » est une valeur pour le paramètre « le nom de l'industrie », « 3000 » est une valeur pour le paramètre « quantité de polluant rejeté ».

*Année de déclaration* : l'année au cours de laquelle les Parties contractantes doivent fournir le rapport BBN au Secrétariat.

*Rapport BBN* : la série de données BBN à fournir par les parties contractantes au Secrétariat lors d'une année de déclaration.

### **2 Description du produit/des services**

Cette section décrit les facteurs généraux affectant le produit et ses exigences, à savoir les raisons pour lesquelles certaines exigences spécifiques sont précisées ultérieurement.

- Le système doit être utilisable dans différents lieux puisque les utilisateurs potentiels sont répartis dans différents pays.
- Certains utilisateurs peuvent avoir un Internet à faible débit, le système doit donc prendre cet aspect en compte.
- Le système doit permettre à l'utilisateur de fournir un rapport BBN.
- Les utilisateurs doivent être en mesure de localiser rapidement l'information dans le système.
- Le système doit être flexible afin de permettre une mise à jour avec des nouvelles fonctionnalités conformément aux besoins des utilisateurs.
- Le système doit éviter une double soumission de données déjà soumises ailleurs par l'utilisateur. En particulier, le système doit accepter le fichier spécifique XML du système 3.0 IETMP MED POL et télécharger les données pertinentes pour le rapport BBN, afin de ne pas reproduire la soumission des mêmes données de la part d'utilisateurs potentiels.
- Les utilisateurs doivent être en mesure d'accéder aux données BBN par le biais du système BBN à tout moment, également en dehors de la période d'établissement de rapport.
- Les utilisateurs doivent réaliser une série d'analyses des données BBN.
- Les données sont sensibles et un système de sauvegarde robuste doit donc être mis en place.
- Le système doit être en mesure de gérer le déroulement de la saisie de données.
- Le système doit gérer l'accès au moyen d'autorisations définies compte tenu de la sensibilité des données.
- Les utilisateurs peuvent télécharger des données sur un PC local conformément à leurs autorisations spécifiques afin d'analyser les données avec un logiciel local.
- Un sous-ensemble spécifique de données doit être accessible au public et téléchargeable gratuitement.
- Le système doit fournir un accès aux données rapportées pendant l'année de déclaration 2003.

## **2.1 Contexte du produit**

Le système doit accepter le fichier XML du système IETMP MED POL et télécharger les données pertinentes dans la base de données.

## **2.2 Caractéristiques de l'utilisateur**

Toute entité (personne physique ou organisation) intéressée par les données BBN est appelée « utilisateur ». Chaque utilisateur se voit attribuer un rôle précis, qui définit la quantité d'informations/données auxquelles il est autorisé à avoir accès et le type d'actions qu'il peut effectuer. Les autorisations des rôles peuvent être modifiées le cas échéant par les utilisateurs munis d'un profil Administrateur. La liste des profils utilisateurs (ci-dessous) peut être étendue le cas échéant conformément aux décisions pertinentes des parties contractantes.

Les profils d'utilisateurs sont :

- Anonyme : l'accès aux données et l'interrogation sont restreints aux données publiques.

- Partie contractante : l'accès aux données, la modification et l'interrogation sont restreints aux données de la Partie contractante de l'utilisateur, il peut changer l'état du rapport entre le niveau de projet et le niveau final.
- PFN (Point focal national): l'accès aux données, la modification et l'interrogation sont restreints aux données de la Partie contractante de l'utilisateur ; il peut changer l'état du rapport entre le niveau de projet, le niveau final et le niveau officiel.
- Opérateur MED POL : Accès illimité aux données, à la gestion, à l'interrogation et à la distribution, il peut changer l'état du rapport entre le niveau officiel et le niveau archivé.
- Administrateur : gestion illimitée des utilisateurs

Tout utilisateur recevra un nom d'utilisateur et un mot de passe, excepté l'utilisateur anonyme.

Généralement, la qualité d'administrateur et d'opérateur MED POL est réservée aux membres MED POL.

### 2.3 Hypothèses

Dans cette section, nous énumérons toute hypothèse affectant les exigences, par exemple, la disponibilité du matériel, l'expertise des utilisateurs, etc.

Disponibilité d'une connexion Internet.

Disponibilité d'un navigateur moderne (tel que Google Chrome, Mozilla Firefox, Internet Explorer, Safari).

Expertise moyenne pour que les utilisateurs travaillent avec une application web.

Certificat SSL valide identifiant le système BBN.

## 3 Exigences

### 3.1 Authentification et autorisations des utilisateurs

| Ex ID         | Exigence   | Commentaires |
|---------------|--|--------------|
| BBN_Re q_0010 | Chaque utilisateur du système doit se voir attribuer un rôle précis qui définit la quantité d'informations/données auxquelles il est autorisé à avoir accès et le type d'actions qu'il peut effectuer.   |              |
| BBN_Re q_0030 | Le système doit gérer les profils d'utilisateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anonyme,</li> <li>• Partie contractante,</li> <li>• PFN (Point focal national),</li> <li>• Opérateur MED POL,</li> <li>• Administrateur.</li> </ul> |              |
| BBN_Re q_0040 | L'utilisateur doit être en mesure de se connecter au système avec un nom d'utilisateur et un mot de passe.   |              |

### 3.2 Transmission de données, modification et soumission

| Ex ID         | Exigence   | Commentaires |
|---------------|--|--------------|
| BBN_Re q_0050 | L'utilisateur doit être en mesure d'insérer toutes les données en tant que rapport, identifiées par la Partie contractante, l'année de déclaration (et l'institution responsable). |              |



| Ex ID            | Exigence   | Commentaires   |
|------------------|--|--|
| BBN_Re<br>q_0060 | L'utilisateur doit être en mesure d'insérer les données BBN suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• industrie (obligatoire),</li> <li>• région d'implantation de l'industrie (obligatoire),</li> <li>• secteur auquel appartient l'industrie (obligatoire),</li> <li>• sous-secteur auquel appartient l'industrie (obligatoire),</li> <li>• processus industriel en fonctionnement dans l'industrie produisant un ou plusieurs polluants (obligatoire),</li> <li>• un ou plusieurs types de polluants rejetés lors du processus industriel (obligatoire),</li> <li>• quantité de polluants (tonnes/an) rejetés (obligatoire) pour chaque type de polluant.</li> </ul> |  |
| BBN_Re<br>q_0070 | Seuls les utilisateurs au profil de Partie contractante ou PFN peuvent modifier l'information des rapports et les données BBN.   |  |
| BBN_Re<br>q_0080 | L'utilisateur doit être en mesure d'entrer des données BBN soit en téléchargeant le fichier XML IETMP MED POL généré par le système 3.0 EITMP MED POL ou en complétant des formulaires web.  |  |
| BBN_Re<br>q_0090 | L'utilisateur doit être en mesure de modifier davantage les données téléchargées par le fichier XMP IETMP MED POL dans les formulaires web.  |  |
| BBN_Re<br>q_0100 | Lors du téléchargement de données d'un fichier IETMP MED POL, seules les données requises par le BBN doivent être téléchargées.  | La carte de correspondance entre les données BBN et IETMP sera fournie par le MED POL. |
| BBN_Re<br>q_0110 | L'interface graphique (GUI) du système doit utiliser les langues suivantes : anglais et français.  |  |

### 3.3 Contrôles de cohérence

| Ex ID            | Exigence   | Commentaires |
|------------------|--|--------------|
| BBN_Re<br>q_0140 | Pendant le téléchargement du fichier XML, le système doit valider la conformité du format du fichier par rapport au système IETMP. Si la validation échoue, aucune donnée ne sera téléchargée. |              |

| Ex ID            | Exigence  | Commentaires   |
|------------------|---|--|
| BBN_Re<br>q_0150 | <p>Lors de la saisie de données par le biais de formulaires web, le système doit au moins exécuter les contrôles basiques de conformité et de cohérence suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vérification du type de données,</li> <li>• valeurs positives pour les quantités de polluants,</li> <li>• présence d'une valeur d'entrée pour toutes les données obligatoires.</li> </ul> <p>Le système doit informer l'utilisateur des conditions d'erreur rencontrées par le biais d'un message d'erreur.</p> | <p>Exemple: les champs numériques ne peuvent pas contenir de caractères alphabétiques. Les champs de données doivent contenir une date correctement formatée. Les zones de chaînes de longueur 3 ne peuvent contenir plus de 3 caractères.</p> |
| BBN_Re<br>q_0160 | L'utilisateur ne peut pas enregistrer les données BBN dans le système jusqu'à ce que toutes les erreurs soient résolues.  |  |

### 3.4 Déroulement de la saisie de données

| Ex ID            | Exigence   | Commentaires |
|------------------|--|--------------|
| BBN_Re<br>q_0170 | <p>Le processus de saisie d'un rapport doit suivre un déroulement particulier impliquant les niveaux suivants (« états ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• projet : le rapport peut être vu et modifié,</li> <li>• final : le rapport peut être lu, mais non modifié,</li> <li>• soumis officiellement : le rapport est soumis officiellement. Il peut être lu, mais non modifié,</li> <li>• archivé: le rapport est archivé. Il peut être lu, mais non édité.</li> </ul>  |              |
| BBN_Re<br>q_0180 | <p>Un utilisateur doit être en mesure de travailler sur un rapport dans un niveau de déroulement particulier, et changer le niveau, uniquement s'il dispose du profil d'autorisation requis, conformément à la correspondance suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les utilisateurs bénéficiant du profil « Partie contractante » peuvent lire et écrire un rapport dans le statut « projet » ; ils peuvent lire le rapport dans le statut « final », ils peuvent changer le statut de « projet » à « final » et vice versa.</li> <li>• Les utilisateurs bénéficiant du profil « PFN » peuvent lire et écrire un rapport dans le statut « projet », lire le rapport dans les statuts « final », « soumis officiellement » et « archivé ». Ils peuvent changer le statut de « projet » à « final » et vice versa, de « final » à « soumis officiellement » et vice versa.</li> <li>• L'opérateur MED POL peut lire le rapport dans les statuts « final », « officiellement soumis » et « archivé », il peut changer le statut de « officiellement soumis » à « archivé » et vice versa.</li> <li>• Les utilisateurs bénéficiant du statut « anonyme » peuvent lire des données spécifiques de rapport dans les statuts « soumission officielle » et « archivé ».</li> <li>• L'administrateur n'est pas autorisé à travailler sur le déroulement du rapport.</li> </ul> |              |

### 3.5 Registre de saisie

| Ex ID            | Exigence  | Commentaires  |
|------------------|---|---|
| BBN_Re<br>q_0190 | Le système doit informer les utilisateurs disposant du profil d'autorisation requis lorsque le déroulement d'un rapport est changé. La notification se fait par courriel. | Par ex.: lorsque l'état d'un rapport passe de « projet » à « final » les utilisateurs de la « Partie contractante », avec le profil « PFN » et « opérateur MED POL » seront informés, étant donné qu'ils sont ceux qui gèrent le rapport dans le nouvel état. |
| BBN_Re<br>q_0200 | Le système doit maintenir un registre de saisie, mentionnant pour chaque rapport au moins la date de publication et l'utilisateur le publiant.                            |   |
| BBN_Re<br>q_0210 | Le système doit conserver une copie de tous les courriels envoyés.  |   |

### 3.6 Extraction de données

| Ex ID            | Exigence   | Commentaires   |
|------------------|--|--|
| BBN_Re<br>q_0220 | Un utilisateur autorisé doit être en mesure de chercher et extraire des données BBN conformément à son profil.   |  |
| BBN_Re<br>q_0230 | Le système doit offrir un formulaire web pour l'extraction de données BBN. L'extraction de données sera possible en précisant un ou plusieurs des paramètres suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• parties contractantes;</li> <li>• régions;</li> <li>• année de déclaration;</li> <li>• secteurs;</li> <li>• sous-secteurs;</li> <li>• processus industriels;</li> <li>• polluants.</li> </ul> | Le choix de la partie contractante ne sera disponible qu'aux utilisateurs ayant accès aux données de plus d'une Partie contractante. |
| BBN_Re<br>q_0240 | Les résultats de la recherche seront disponibles sous la forme d'un tableau sur une page Internet et seront téléchargeables en tant que fichier CVS.   |  |
| BBN_Re<br>q_0245 | L'utilisateur autorisé doit être en mesure d'effectuer une recherche sur les données BBN de l'année de déclaration 2003 conformément à son profil. Le système doit offrir une section séparée pour la recherche de données BBN de l'année 2003.  | Les données BBN de 2003 peuvent être visionnées, mais non modifiées.   |

3.7 Visualisation des données

| Ex ID            | Exigence   | Commentaires  |
|------------------|--|---|
| BBN_Re<br>q_0260 | <p>Les utilisateurs doivent être en mesure de réaliser une série d'analyses prédéfinies sur les données déclarées, conformément au profil d'autorisation. Les résultats des analyses seront affichés sous forme de plans.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Les analyses disponibles concerneront : le nombre d'industries par région, pour un pays, une année de déclaration et un secteur spécifiques,</li> <li>2) le nombre d'industries par secteur pour une région et une année de déclaration spécifiques,</li> <li>3) le nombre d'industries par sous-secteur pour une région, une année de déclaration et un secteur spécifiques,</li> <li>4) la production (tonnes/an) d'un polluant spécifique par rapport à un groupe de secteurs et pour une région spécifique,</li> <li>5) la production (tonnes/an) d'un polluant spécifique par rapport aux années de déclaration pour un groupe de sous-secteurs dans le même secteur et pour une région spécifique,</li> <li>6) la production (tonnes/an) d'un polluant spécifique pour toutes les régions d'un pays, pour un secteur et une année de déclaration spécifiques,</li> <li>7) la production totale (tonnes/an) d'un polluant spécifique par rapport aux années de déclaration pour un groupe de pays.</li> </ol> |   |
| BBN_Re<br>q_0270 | <p>Un sous-ensemble de données, correspondant aux Indicateurs 5 et 6 des Indicateurs H2020, sera visualisé dans une page Internet avec accès anonyme.</p>  | <p>Les plans relatifs aux indicateurs 5 et 6 sont de type 4), 5) , 6) et 7)</p> |
| BBN_Re<br>q_0280 | <p>Les utilisateurs doivent être en mesure de sauvegarder le plan résultant d'une analyse en tant qu'image sur un PC local.</p>  |   |